

Conférence de Bernard Defrance:

« J'AI EU LA CHANCE D'ENSEIGNER DANS UN LYCEE DE BANLIEUE »

La question que Bernard Defrance met au cœur de l'école s'adresse aux élèves et peut se résumer ainsi : « Comment allez-vous vous y prendre pour que votre histoire soit un peu moins sanglante que celle de vos pères et de vos maîtres ? ». Ce professeur de philosophie qui a exercé par choix dans des collèges techniques dans le « neuf-trois » ne se résigne pas devant la violence, celle dont on parle à la télé, celle aussi qui se passe en silence, insidieusement.

Il est étonnant Bernard Defrance. On le soupçonne de l'être volontairement. Comme si le décalage ainsi créé était une porte pour le questionnement et la réflexion. Comme s'il fallait, avant de peindre, décaper un peu. « *Que faites-vous là ?* » avait-il l'habitude de demander à ses élèves de philosophie le jour du premier cours. Oui, bien sûr l'emploi du temps, mais vous ?

B. Defrance n'hésite pas à manipuler ce qu'on pourrait prendre pour des paradoxes. On s'interroge sur l'échec scolaire, bien dit-il. Mais il faut s'interroger sur la réussite scolaire. Qu'est-ce que la réussite scolaire ? Que font ceux dont on dit qu'ils ont « réussi » et qui souvent nous gouvernent ?

Autres questions : le droit d'apprendre n'implique-t-il pas le droit de ne pas apprendre ? Quel adulte supporterait le régime scolaire en sixième ?

On dit que la liberté s'arrête là où commence celle des autres... et donc chacun va essayer de repousser plus loin les limites des autres, et c'est la guerre. Non, dit B. Defrance, « *la liberté commence avec celle des autres* ». Et s'il faut faire taire le bavard... c'est pour que les autres puissent parler, c'est aussi pour qu'il parle ! Si des rappels sont nécessaires, il n'y a pas à hésiter : ne pas confondre obéissance et soumission...

Marier l'éducatif et la citoyenneté

B. Defrance le dit et le répète : « *J'ai eu la chance d'enseigner dans un lycée de banlieue* ». Alors qu'il passait à la télé, avait écrit des livres et était en fin de carrière, entouré de jeunes envoyés là sans consultation, cette fois c'est à lui qu'on demandait : « *Que faites-vous là ?* ». Là, la citoyenneté n'était pas une option : 95% d'immigrés, des arabes et des palestiniens, des religions différentes, des serbes et des croates, etc...

Certes, l'école n'est pas responsable du chômage, de « *l'habitat inhabitable* », mais l'école ne peut pas fermer les yeux et rester indifférente. Les professeurs ne peuvent pas ignorer la vie quotidienne des élèves. Ainsi cet élève qui s'endormait en classe... Il arrêta le jour où il a pu expliquer – en quinze pages !- pourquoi il devait travailler la nuit... Les professeurs ne peuvent pas non plus oublier qu'ils sont aussi des citoyens.

B. Defrance parle de ce qui l'a animé : marier l'expérience professionnelle et l'expérience militante ; être professeur, et aussi militant d'éducation populaire ; articuler le travail professionnel d'enseignant et une vie qui permet de connaître les conditions d'existence des jeunes. Et évidemment réfléchir à ce qu'on fait en enseignant (pas surprenant que le professeur soit devenu formateur de futurs enseignants). On pourrait rajouter : aux grandes théories préférer les exemples. Les exemples, il les a notés et il a en plein à raconter. Le jour où les élèves avaient décidé de... le jour où un autre a éclaté en sanglots, le jour où quelqu'un a pu raconter son enfance... Ou ces élèves de terminale qui s'appellent « les survivants » et traduisent ainsi la peur de l'exclusion, la menace de l'exclusion. Ils ont compris ce qu'est la violence de l'école (car l'école a aussi un fonctionnement qui génère de la violence...)

Ouvrir des chantiers

On l'aura compris, B. DeFrance ne prône pas l'abdication : « *Il ne s'agit pas de pleurer ! Mais d'ouvrir des chantiers, de redonner du sens* ». Les expériences positives d'ailleurs ne manquent pas, et beaucoup sont connues.

Pour ce qui le concerne, il veut insister sur quelques principes, quelques enjeux essentiels, et sur l'importance du droit.

Premier défi : articuler le savoir et la loi. Se poser la question : « *Dans tous les apprentissages comment sont articulés les savoirs avec l'institution progressive de la loi, les exigences du vivre ensemble ?* ». Car l'élève est là pour apprendre mais aussi pour faire son apprentissage de citoyen, à son niveau, progressivement.

Deuxième défi : faire entrer les enfants dans la culture et l'histoire, dans l'aventure humaine. Aux jeunes, B. DeFrance dit : « *Vous utiliserez des savoirs qui n'existent pas encore... pour résoudre des problèmes qui n'existent pas encore* ». D'où l'importance des savoirs, mais structurés par un sens, une éthique qui seuls peuvent engager « *les enfants d'aujourd'hui qui ne savent pas si leur avenir sera viable* »

Droit à..., droit de...

Troisième défi : le droit des enfants. Il n'y a pas si longtemps, les textes les plus officiels reconnaissaient aux enfants une série de droits : droit au respect, droit à l'enseignement, etc... La Convention internationale des droits de l'Enfant, signée en 1989 et ratifiée par la France amène des éléments nouveaux : désormais, les enfants ont aussi le droit de... Par exemple le droit d'avoir une opinion et de l'exprimer (bien sûr, compte tenu de leur âge). A lire, et surtout à appliquer !

En fait, c'est tous les principes du droit que l'école devrait mettre en œuvre (compte tenu de la progressivité à respecter).

Exemple : on ne peut pas être puni pour une faute qu'on n'a pas commise ;

Nul ne peut être juge et partie ; la loi est la même pour tous... (cf. ci-dessous)

Ainsi, à l'école comme ailleurs, la loi peut réglementer les rapports humains ; elle est la condition de la liberté ; elle ouvre à la communication...

xxx

C'est peut-être maintenant devenu une évidence : le rôle de l'école est décisif. Elle a une responsabilité particulière, un rôle que la famille ne peut pas jouer. A l'école, les jeunes se retrouvent entre égaux (ce qui n'est pas le cas en famille), ils sont obligés de se parler et de vivre ensemble. L'école est « *une institution* », pas une entreprise ni une association. Dans une classe, le professeur ne choisit pas ses élèves, les élèves ne choisissent pas le professeur, les élèves ne se choisissent pas entre eux... Ainsi peut commencer l'apprentissage de la citoyenneté.

P. I.

Pour Aveyron Décennie de la Paix

Les douze principes du droit dans l'école

La référence aux principes du droit permet de poser un cadre pour aborder des situations scolaires dont certaines sont exprimées ci-dessous en italique.

1. La loi est la même pour tous.
 - *Les "passe-droits" des maîtres.*
2. Nul n'est censé ignorer la loi à partir de la majorité, civile et pénale.
 - *L'enseignement et l'exercice du droit.*
3. Nul ne peut être mis en cause pour un acte dont il n'est pas l'auteur ou le complice.
 - *La punition collective.*
4. Nul ne peut être mis en cause pour un comportement qui ne porte tort strictement qu'à lui-même.
 - *Le devoir non-fait (sanction et non pas punition).*
5. Toute infraction entraîne punition et réparation.
 - *Le racketteur et le racketté.*
6. Un mineur est déjà sujet de droit, mais pas encore citoyen.
 - *La parole des enfants.*
7. Pour une même infraction, un mineur est moins lourdement puni qu'un majeur.
 - *La violence du fort sur le faible et du faible sur le fort.*
8. Nul ne peut se faire justice à soi-même.
 - *La punition.*
9. Nul ne peut être juge et partie.
 - *L'évaluation.*
10. Le citoyen obéit à la loi parce qu'il la fait avec les autres citoyens.
 - *Le conseil.*
11. L'interdit de la violence ne se discute pas démocratiquement puisqu'il permet la discussion démocratique.
 - *La moquerie, l'insulte.*
12. L'usage de la force n'est légitime que dans deux cas : l'urgence, c'est-à-dire la légitime défense, ou l'assistance à personne en danger, et après épuisement de toutes les voies de droit pour rétablir le droit.
 - *La force et la violence.*

Source : Bernard Defrance, *Le droit dans l'école. Les principes du droit appliqués à l'institution scolaire*. Labor, Bruxelles, 2000.